



Visa long séjour conjoint français à la prefecture

Par **alice12**, le **16/10/2008** à **22:58**

Bonjour, rnje vous raconte mon histor, je suis rentrer en france en 2004 avec un visa Espagnol Multi (visa d'affaires) pour 2mois, et depuis j'ai rester en france jusqu'a decembre 2005 la date ou j'ai racontré ma femme et depuis j'ai vecu avec elle jusqu'au juillet 2008 la date de notre mariage , apres 3 mois de mariage j'ai décidé de déposer un dossier aupres de la prefecture, comme j'ai des epreuves de vie en commun avant le mariage est apres , et je me suis marié en france, et j'ai rentré légalement , apres avoir déposer le dossier et remplir le formulaire jaune pour le visa long séjour, la dame au guichet nous a passé une APS (autorisation provisoire de séjour) valable pour 2 mois , pour circuler mais pas pour travailler, et en bas de cette attestation ya une date pour quitter la france. rn rn - alors je veux savoir est ce ke cette APS est renouvelable lors de son expiration c'il ya pas de réponse de la part de la préfecture? rn rn Merci

Par **avocat droit public**, le **17/10/2008** à **00:38**

En principe, l'A.P.S. est renouvelable jusqu'à ce que la préfecture prenne une décision définitive sur votre demande de titre de séjour.